



ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE DU CENTRE PIERRE LEGENDRE

Pour Rappel : Une réunion d'informations des séjours aura lieu sous forme d'un Forum
Le Mercredi 19 juin de 18h à 20h au Centre Pierre Legendre.
Vous aurez la possibilité de faire connaissance avec les équipes d'animateurs et animatrices.



DEPART le lundi à 9h sur le parking derrière l'école Marcel Gouzil.

RETOUR le vendredi à 17h au Centre Pierre Legendre.

Pas de Pique-Nique à Prévoir pour le lundi midi. Nous fournissons tous les repas.



Il vous faudra fournir une attestation de de natation sur 25m ou Sauv'Nage pour les séjours suivants :

Activités nautiques à Tharon (7/13 ans) du 12 au 16 août, du 19 au 23 août et du 26 au 30 août 2019.

Séjours jeunes à Tharon (14/17 ans) du 19 au 23 août et du 26 au 30 août 2019.

TROUSSEAU 2019

Trousseau général
5 t-shirts
2 pantalons
2 shorts
2 pulls ou sweats
1 tenue chaude pour la nuit
5 paires de chaussettes
5 culottes / caleçons
1 serviette de toilette / 1 serviette de bain
1 trousse de toilette : brosse à dents, dentifrice, peigne ou brosse, shampoing, gel douche, anti moustique.
1 casquette ou bob ou chapeau
1 vêtement de pluie
1 paire de chaussure fermée
1 paire de chaussures ouverte
1 sac de couchage
1 tapis de sol ou matelas
1 lampe électrique
1 gourde
1 torchon
1 sac à linge sale
1 sac à dos pour les activités et sorties

Les objets de valeur (appareil photos, téléphones, i-pod, ...) restent **sous l'unique responsabilité des enfants**. En cas de vol ou de détérioration, l'équipe d'animation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable.



Nous pensons que les téléphones portables ne sont pas indispensables sur la durée du séjour. Néanmoins, dans le cas où votre enfant emmène son portable, sachez que les téléphones présents ne seront pas utilisables pendant les repas et activités et seront confiés aux animateurs pendant la nuit.

Nous vous conseillons de marquer les noms de votre enfant sur ses vêtements afin d'éviter les pertes.

Si votre enfant suit un traitement, **il faut IMPERATIVEMENT fournir une ordonnance ou un PAI**. Les médicaments seront à confier au directeur ou assistant sanitaire lors du départ.